



Modèle 2023-2024	Composante : UFR Santé Simone Veil
Adopté par le conseil de composante le :	19/07/2023
Adopté par le CFVU en date du :	19/09/2023
Régime d'inscription :	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale en apprentissage <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue en contrat de professionnalisation

Dispositions particulières :

Selon le décret N°2021-1156 du 7/09/2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine et l'arrêté modificatif "organisation du 2ème cycle des études médicales" publié le 21/12/2022
 L'alternance enseignement/stage est 1 semaine/1 semaine
 Réforme du 2nd cycle des études de santé : Validation de 120 ECTS sur 3 années :
 L'étudiant inscrit, suit les modalités de validation des ECTS suivantes : 50 ECTS en DFASM 1 + 50 ECTS en DFASM 2 + 20 ECTS en DFASM 3

Validation de l'enseignement théorique
 Pour valider l'enseignement théorique de l'UE One Health, l'étudiant devra assister à 2 des 4 conférences organisées.
 Pour l'UE SSH, l'étudiant choisira un cours parmi les huit proposés. Chaque cours sera limité à 25 étudiants et comportera 3 séances de 3h chacune. La présence sera obligatoire à ces séances et un travail individuel demandé
 Pour l'UE Ethique, l'étudiant choisira une séance de 3h parmi les 10 séances proposées. Chaque cours sera limité à 25 étudiants et comportera 3 séances de 3h chacune. La présence sera obligatoire à ces séances et un travail de groupe demandé
 Pour l'UE Simulation, l'étudiant choisira une séance de 3h parmi les 15 choix de spécialités proposés (chaque choix de spécialité devra être différent par semestre) La présence sera obligatoire à ces séances et une participation et une pratique évaluées

Validation des stages
 L'étudiant doit effectuer et valider 2 stages par semestre. La validation est prononcée par le directeur d'UFR sur avis du responsable pédagogique du terrain de stage dans lequel l'étudiant a effectué son stage.
 Résultat : stage validé ou invalidé.
 En cas de redoublement, les étudiants accomplissent à nouveau douze mois de stage, comprenant les stages obligatoires dont la validation n'a pas été obtenue. Les autres stages sont choisis parmi la liste globale des terrains de stage de l'UFR en excluant les services où il ne peut y avoir qu'un étudiant à raison d'un poste par terrain de stage.
 Dans cette liste les étudiants SAEPH en surnombre choisissent prioritairement leur stage en fonction de leur niveau, puis les auditeurs, puis les doublants en fonction de leur niveau.
 Pour l'organisation et le fonctionnement des stages; l'étudiant peut se référer au document "règlement des stages"

Validation des ECOS: Examen des compétences à objectifs structurés
 20% en DFASM1, 30% en DFASM2 et 50% en DFASM3

Compensation
 - Il n'y a pas de compensation entre les différentes UE théoriques.
 - Il n'y a pas de compensation entre les UE théoriques et les stages.
 - Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Examens et délibérations
 Les périodes d'examens et de délibération sont précisées dans le calendrier étudiant voté à la CFVU.

Modalités de la 2e session :
 - Pour les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des UE d'un semestre, est organisée une 2e session d'examen en juillet : l'étudiant doit passer toutes les UE où il n'a pas obtenu la moyenne (10/20).
 - Les notes obtenues aux épreuves de contrôle continu sont conservées pour le calcul de la note finale de la 2e session : la note obtenue en 2e session se substitue à celle obtenue à l'examen terminal écrit.
 - Pour les étudiants exposés à un redoublement : leurs évaluations qui ont une note inférieure à 10/20 font l'objet d'une nouvelle lecture par le responsable de l'examen pendant la délibération de 2e session.
 - Pour être déclaré admis après la 2e session, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20)

Résultats
 A l'issue de la 1e ou de la 2e session l'étudiant est déclaré :
 - Soit admis à passer à l'année suivante si il a validé la totalité des stages, les UE d'enseignement, il validera ainsi son externat et son DFASM,
 - Soit admis à passer à l'année suivante si il a validé la totalité des stages, les UE d'enseignement, il validera ainsi son externat et son DFASM,

Divers
 Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 6 inscriptions en vue du DFASM et le dérogation exceptionnelle.
 * : UE facultatives donnant accès à des points de parcours (UE supplémentaires)

code Apogée	Bloc annuelisé (A) ou semestrialisé (S)	intitulé	intitulé en anglais	Obligatoire /optionnel	Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ	Volumen horaires					ECTS	Coefficient	Modalités de contrôle des connaissances										
							Présentiel			Distantiel				Total horaire	1ère session				2ème session					
							Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel	Heures FOAD				Type de contrôle		Type de contrôle		Autres		Autres			
%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve													
S5 et S6 BCC - Santé Humanité et Société																								
S5 et S6	One Health	On e Health	Obligatoire	Christian HERVE / Corto STOEKLE			4	0	0	4	0	4	2	100	PRESENCIEL					100	PRESENCIEL			
S5	Sciences Humaines et Sociales	Humanities and Social Sciences	Obligatoire	Marta SPRANZI			0	9	0	9	0	9	2	100	PRESENCE + TRAVAIL PERSONNEL					100	PRESENCIEL			
S6	Ethique	Ethic	Obligatoire	Marta SPRANZI			0	9	0	9	0	9	2	100	PRESENCE + TRAVAIL DE GROUPE					100	PRESENCIEL			
S3 BCC - Simulation et clinique																								
S5 et S6	Simulation	Simulation	Obligatoire	Valéria MARTINEZ			16	0	0	16	0	16	4	100	PRESENCE + PRATIQUE					100	PRESENCE + PRATIQUE			
STAGE	S5 et S6	Stages & Gardes	Internships & Guards	Obligatoire	Antoine LEOTARD								10	100	PRATIQUE					100	PRATIQUE			
S6	ECOS	Objective and Structured Clinical Examinations	Obligatoire	Laure CAZABAT Salim TRAD									0			100	PRATIQUE			100	PRATIQUE			
S5 et S6 BCC - Construire et valoriser son parcours personnalisé																								
S5 et S6	Anglais *	English	UE facultative	Daria TOLOKONNIKOVA	X			8	0	8	0	8	3	100	PRATIQUE					100	PRATIQUE			
S5 et S6	Tutorat de Propédeutique *	Propaedeutic Tutoring	UE facultative	Thomas HANSLIK/ Jean Emmanuel KAHN			15							100	PRATIQUE					100	PRATIQUE			
S5 et S6	Jeux de rôle *	Role Games	UE facultative	Thomas HANSLIK/ Jean Emmanuel KAHN			15							100	PRATIQUE					100	PRATIQUE			
S5 et S6	Tutorat d'ECOS *	ECOS Tutoring	UE facultative	Salim TRAD			5	5	0	10	0	10	3	100	PRATIQUE					100	PRATIQUE			
UETRENGAP (semestre pair) et UETRENGAI (semestre impair)	S5 et S6	Engagement et vie associative	UE facultative	Sébastien FLOQUET	X		8	0	0	8	6	14	3	70	rappors d'activité	30	oral et fiche projet			50% / 50%	oral / Rapport d'activité			
Licence : TAPSLSE1 à TAPSLSE6	S5 et S6	Théorie et pratique des activités physiques et sportives	UE facultative	Emmanuel VILLARET			0	18	0	18	0	18	3	100	pratique (65%) et théorique (35%)					100	pratique (65%) et théorique (35%)			
Semestre 5 : PARTS151 Semestre 6 : PARTS152	S1 et S2	Culture - Pratiques artistiques (Options : théâtre, arts plastiques, photographie, média-radio, histoire de l'art)	UE facultative	Sylvie DADOUNE (théâtre) Marion EXPERT (arts plastiques) Yann DATESSEN (photo / Histoire de l'art) Nouradline AGNE (média-radio)				24 (théâtre) 22 (arts plastiques) 24 (photo) 22 (média-radio) 32 (Histoire de l'art - 2 + 8h de cours + 4 + 4h de visites de musées)						3	100 (théâtre et photo) 50 (arts plastiques et média-radio) 100 (Histoire de l'art)	participation orale-devoirs maison+QCM (média-radio)	50 (arts plastiques et média-radio)	dessin (arts plastiques) papier radiophonique (média-radio)			50 (média-radio) 100 (Histoire de l'art)	examen final spécifique (média-radio) commentaire d'image (Histoire de l'art)	50 (média-radio)	production (média-radio)
Total heures maquettes							25	31	0	56	0	56	20	0										
Total heures étudiant														56										